Vous êtes professionnel de la voile et vous voulez maîtriser votre évolution dans le milieu professionnel !

Vous êtes titulaire du BEES 1° ou du BP-JEPS et vous envisagez de vous inscrire à une formation DE-JEPS ou DES-JEPS !

Si vous vous reconnaissez dans l'une de ces trois situations et que vous voulez optimiser votre projet, l'Ecole Nationale de Voile et des Sports Nautiques vous propose de participer aux :

« JOURNEES D'ORIENTATION DES PROFESSIONNELS AUX METIERS D'ENCADREMENT DE LA VOILE »

Au choix pour 2014 : 4 au 6 février, 8 au 10 avril, 20 au 22 mai, 9 au 11 septembre (prévoir d'effectuer 2 jours sur les 3).

OBJECTIFS :

1. Permettre à chaque participant d'élaborer ou d'actualiser son projet professionnel.
2. D'évaluer ses aptitudes à l'activité nautique et les compétences à développer.
3. Construction de son projet individuel d'évolution professionnelle

Comment se passent ces journées, ?

- Présentation des différents métiers d'encadrement de la voile (perspective d'emploi et d'évolution)
- Passage de tests d'aptitude (sur l'eau et en salle) adaptés au profil des participants
- Entretien individuel
- Elaboration d'une proposition personnalisée d'orientation professionnelle vers les métiers de la voile

L'encadrement des journées : Les coordonnateurs des formations DE et DES mettent en place les entretiens et épreuves en mobilisant les experts de l'ENVSN dans chaque domaine : Conception et conduite de projet, entrainement voile, formation de cadres.

Les « plus » des journées d'orientation.

- ✓ Pendant ces journées, les participants auront accès à l'ensemble des ressources nécessaires à la construction d'un parcours de formation.
  - Offre de formation - Possibilité de financement - Conseil personnalisé et mise en contact avec les organismes de formation ou les professionnels
  - Possibilité d'aborder tous les sujets liés aux métiers de l'encadrement de la voile
- ✓ Si vous êtes particulièrement intéressé(e) par une formation au DEJEPS et DESJEPS, ces journées vous permettront de valider les tests d'entrée à ces formations et d'être accompagné pour finaliser votre dossier d'inscription.
- ✓ Pour mieux comprendre les formations DE et DES-JEPS, voici une présentation (voir fiches jointes) des prérogatives du DEJEPS et DESJEPS voile, au travers d'exemples concrets.

Pour tout renseignement et inscription:

- ⇨ A la Mission Formation de l'ENVSN au 02 97 30 30 43
- ⇨ Sur notre site internet : http://www.envsn.fr/